



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E29572

VALABLE JUSQU'AU 27/06/2026

ÉDITÉ LE

19/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 400 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TOURS

Siret : 421 634 379 00034

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6106300

Assurance Responsabilité Travaux :  
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES GL 1675717 RB5  
301973973

Assurance Responsabilité Civile :  
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES GL 1675717 RB5  
301973973

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : TECHNI CHAUF 37

ZONE ARTISANALE DE LA BIGOTIERE  
37390 CERELLES

Téléphone : 02 47 41 24 40

Portable : 06 62 06 24 40

Site Internet :

E-mail : contact@techni-chauf37.fr

Responsabilité légale :  
POILVILAIN PATRICK GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                           | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5212 | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 28/06/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 28/06/2023         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 28/06/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.